

DELIBERATION N° 94/09-11 - REVISION DU P.O.S. DE HOUEMONT

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, rappelle à l'Assemblée sa décision d'être consultée sur le P.O.S. de HOUEMONT, en cours de révision.

Ladite commune vient de transmettre le projet de P.O.S. révisé, arrêté par décision de son Conseil Municipal le 28 Juin 1994.

Dans l'état actuel des choses, le document n'appelle aucune observation puisque le zonage en limite des communes est compatible avec celui de LUDRES.

En conséquence,

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'émettre un avis favorable au projet de P.O.S. révisé de HOUEMONT.